

---

# L'Intergénération et l'Europe

---

Mars 2015



Courants d'Âges asbl

Plateforme de l'Intergénération en Belgique francophone

[info@courantsdages.be](mailto:info@courantsdages.be) | [www.intergenerations.be](http://www.intergenerations.be)

---

## Table des matières

---

<b>Qui est Courants d'Âges ?</b>	<b>p. 3</b>
<b>Introduction</b>	<b>p. 4</b>
<b>Partie 1 : Partenariat – Echange de pratique – Relai d'information</b>	<b>p. 5</b>
<b>Acteurs intervenant au niveau européen</b>	
1. Plateforme Age Europe	
2. Plateforme EMIL « European Map of Intergenerationnal Learning »	
3. Conseil de l'Europe	
<b>Partie 2 : Recherche de financements</b>	<b>p. 7</b>
<b>I. Introduction</b>	
1. Europe 2020	
2. Questions préalables	
<b>II. Et nous dans tout ça ?</b>	
1. Timing, principes de base et type de subvention	
2. Programmes de financements thématiques en lien avec l'intergénération 2014-2020	
<b>III. En pratique</b>	
1. Remarques préalables	
2. Plan d'action	
3. Etapes d'évaluation d'un projet par l'UE	
4. Témoignage d'Entr'âges	
<b>Partie 3 : Lobbying</b>	<b>p. 16</b>
<b>I. Introduction</b>	
1. Le vieillissement actif	
2. Qu'est-ce que le lobbying ?	
3. Comment fonctionne le processus législatif européen ?	
<b>II. Qui contacter ?</b>	
1. A la Commission européenne	
2. Au Parlement européen	
3. Plateforme Age Europe	
<b>III. En pratique</b>	

---

## Qui est Courants d'Âges ?

---

La plateforme Courants d'Âges rassemble un réseau de membres qui œuvrent à plus de solidarité entre les générations.

Ses membres aux missions, statuts et moyens très différents travaillent sur les thématiques telles que le logement, l'éducation, la créativité, l'accompagnement méthodologique de projets, la transmission ou encore le volontariat. Leur travail les amène à rencontrer des publics de tous les âges, aux situations socio-économiques et culturelles variées.

Par l'adhésion à la Charte de Courants d'Âges, ses membres défendent une vision de la société où chaque âge a une place et un rôle actif. Leurs projets contribuent à un « mieux vivre ensemble » en (re)créant des liens entre tous les âges et en luttant contre les préjugés et les stéréotypes liés à l'âge. Leurs pratiques se pensent à un niveau aussi bien politique et social que territorial et culturel.

Courants d'Âges, grâce à son travail d'information, d'échange et de représentation, est reconnu comme la source principale de mise en réseau des pratiques intergénérationnelles en Belgique francophone.

Au niveau européen, Courants d'Âges s'investit principalement dans le domaine du partenariat, de l'échange et du relai de l'information, en cohérence avec son rôle de plateforme.

Concrètement, cela passe par :

- une lecture régulière de sites et newsletters
- le relai de l'information via [www.intergenerations.be](http://www.intergenerations.be)
- la diffusion de l'actualité de Courants d'Âges et de ses membres
- la participation à des événements en tant qu'intervenant ou public

## **Introduction**

L'objectif de ce document est d'offrir une vision d'ensemble simple de ce qu'implique l'investissement au niveau européen pour une structure travaillant sur la thématique intergénérationnelle. Certains éléments sont issus de l'expérience actuelle de Courants d'Âges, d'autres sont des perspectives possibles à explorer, pour Courants d'Âges comme pour tout autre type de structure.

Ce texte est divisé en trois parties et recouvre trois domaines d'actions :

- Partenariat – Echange de pratique – Relai d'information
- Recherche de financements
- Lobbying

Pour faciliter la lecture, ces trois domaines ont été distingués. Mais s'ils sont distincts sur le papier, dans la réalité, ils se combinent bien souvent.

Il s'agit d'un document de travail qui peut et doit être lu et réévalué à la lumière des expériences et enjeux propres à chaque structure.

---

## Partie 1 : Partenariat – Echange de pratique – Relai d’information

---

En termes de partenaires possibles, il faut distinguer les acteurs intervenant au niveau européen et travaillant le plus souvent à Bruxelles et les porteurs de projets intergénérationnels issus d’un pays européen avec un terrain d’action limité à ce pays. Ce document ne reprend que le premier type d’acteurs.

### Acteurs intervenant au niveau européen

Les acteurs cités ici sont ceux avec qui Courants d’Ages a été amené à travailler. Il pourrait être intéressant d’identifier d’autres structures pertinentes.

A notre connaissance, il n’existe pas de structure intervenant au niveau des institutions européennes qui ne traite que de la thématique intergénérationnelle. L’approche se fait soit par les personnes âgées soit par les jeunes.

#### 1. Plateforme Age Europe

⇒ [www.age-platform.eu](http://www.age-platform.eu)

Un des partenaires les plus pertinents intervenant au niveau des institutions européennes est la plateforme Age. Il s’agit d’un réseau de plus de 150 organisations de et pour des personnes âgées de 50 ans et plus, dont Courants d’Ages est membre. Si le point de départ du travail de la plateforme Age est les personnes âgées, elle insiste néanmoins sur la dynamique intergénérationnelle et fait la promotion d’une société pour tous les âges.

#### 2. Plateforme EMIL « European Map of Intergenerational Learning »

⇒ [www.emil-network.eu](http://www.emil-network.eu)

Il s’agit d’un réseau collaboratif d’échanges d’idées, de ressources et de méthodologies de structures mettant en œuvre des projets intergénérationnels dans divers pays européens. C’est un réseau informel qui a à cœur de favoriser les échanges de pratiques et nourrir la réflexion des porteurs de projets.

#### 3. Conseil de l’Europe

⇒ [www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l’Europe rassemble 47 Etats, dont les 28 membres de l’Union européenne. C’est la principale organisation de défense des droits de l’homme du continent. Il s’agit d’une entité tout à fait à part de l’Union européenne qui n’a pas de fonction législative. Parmi ses activités, le Conseil de l’Europe mène un large travail de promotion de la cohésion sociale. Dans ce contexte, le Conseil de l’Europe soutient la constitution d’un réseau des territoires de coresponsabilité (selon la méthodologie SPIRAL), qui a inspiré la création des Plans de Cohésion Sociale en Wallonie.

Au sein de ce réseau, plusieurs réseaux thématiques rassemblant divers acteurs du secteur concerné ont été mis sur pied, dont un traitant du vieillissement et de l'intergénération. Par des moments de réflexion collective, ces réseaux thématiques favorisent la mise en commun d'outils et le transfert d'expériences. De plus, la méthode participative développée par le Conseil de l'Europe peut se révéler intéressante dans le cadre d'un travail visant la participation citoyenne.

⇒ Pour en savoir plus sur la méthodologie SPIRAL : <https://wikispiral.org>.

---

## Partie 2 : Recherche de financements

---

### I. Introduction

La partie « Recherche de financements » vise à :

- Comprendre comment les financements européens fonctionnent
- Voir dans quel cadre et dans quelle mesure un organisme peut en bénéficier
- Avoir un avant-goût des aspects pratiques que l'implication concrète aurait dans la recherche de financements au niveau européen.

### 1. Europe 2020

Europe 2020 est la stratégie de croissance sur 10 ans de l'UE. Elle vise à résoudre la crise économique actuelle en mettant en place les conditions d'une croissance intelligente, durable et inclusive. L'objectif de cette stratégie est triple : faire de l'UE une économie fondée sur la connaissance et l'innovation, une économie sobre en carbone et économe en ressources, et une économie assurant un fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

Pour mener à bien cette stratégie de croissance, sept initiatives phares et cinq grands objectifs ont été définis. Ces objectifs mesureront les progrès réalisés par l'UE dans ces domaines-clés d'ici 2020.

**Tableau synthèse de la stratégie 2020**

<b>3 priorités et 7 initiatives phares</b>	
Croissance intelligente	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une stratégie numérique pour l'Europe</li><li>• Une Union pour l'innovation</li><li>• Une Jeunesse en mouvement</li></ul>
Croissance durable	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources</li><li>• Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation</li></ul>
Croissance inclusive	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une stratégie pour de nouvelles compétences et de nouveaux emplois</li><li>• Une plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale</li></ul>
<b>5 objectifs mis en place par les Etats membres, au niveau national</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• 75% des 20-64 ans en emploi (plus de femmes, de travailleurs âgés et immigrés)</li><li>• 3% du PIB de l'UE investis dans la R&amp;D</li><li>• Objectifs « 20/20/20 » en matière de climat et énergie : 20 % émission de gaz à effet de serre ; 20 % efficacité énergétique ; 20% énergies renouvelables</li><li>• Abandon scolaire &lt; 10% ; 40% des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur</li><li>• Réduire de 20 millions les personnes menacées par la pauvreté</li></ul>	

## **2. Questions préalables**

### **Qu'est-ce qu'un financement européen?**

C'est une aide financière allouée par la Commission européenne à une organisation publique ou privée.

### **Qu'est-ce qu'un programme européen?**

Il s'agit d'un programme thématique qui traduit les priorités de la Commission européenne et finance des projets afin d'atteindre des objectifs en lien avec ces priorités (établies dans la stratégie 2020). La Commission européenne se divise en Directions Générales (DG) et chaque DG peut avoir son propre programme de financement.

### **Pour qui?**

Pour tout type d'organisation dans l'UE. Chaque programme cible un ou des organismes / publics particuliers.

### **Quels secteurs?**

Tous les secteurs sur lesquels la Commission européenne travaille.

### **Quelle typologie de programmes?**

- Action communautaire : pour financer des projets dans l'UE
- Programmes de coopération extérieure : pour financer des projets à travers le monde
- Fonds structurels : programmes finançant des projets aux niveaux locaux, régionaux ou inter-régionaux

## II. Et nous dans tout ça ?

### 1. Timing, principes de base et type de subvention

#### Timing

Avant le 31 mars de chaque année, les Services et Directions Générales de la Commission gérant des programmes de subventions publient sur leur site Internet leur programme de travail annuel. Le programme de travail fixe les grandes lignes des subventions qu'il est prévu d'accorder sur l'année (domaine d'intervention, objectifs, calendrier, budget disponible, conditions d'octroi, etc).

Les services de la Commission lancent ensuite tout au long de l'année des appels à propositions, également publiés sur leurs sites.

**Trois principes de base** concernant les subventions européennes :

- sont des compléments (l'UE ne finance pas de projets à 100%)
- ne visent qu'à équilibrer une opération donnée, sans profit
- ne peuvent pas être accordées rétroactivement

#### Quel type de subvention ?

- Soit un appel à projet, soit un subside de fonctionnement (le plus souvent il s'agit d'appel à projet)
- Soit seul ou en partenariat avec d'autres organismes européens de même type (le plus souvent en partenariat)

### 2. Programmes de financements thématiques en lien avec l'intergénération 2014-2020

⇒ Liste des thématiques de subvention :

[http://ec.europa.eu/contracts\\_grants/grants\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/contracts_grants/grants_fr.htm).

#### a. Programme pour l'Emploi et l'innovation sociale (EaSI) – DG Emploi et Affaires Sociales

Ce programme vise à :

- promouvoir des emplois durables de haute qualité
- promouvoir une protection sociale décente et adéquate
- combattre l'exclusion sociale et la pauvreté
- améliorer les conditions de travail

→ Le cœur de ce programme est bien sûr l'emploi et la majorité des appels à projet concerne cette thématique. De même l'innovation sociale est ici entendue dans le sens d'une amélioration de l'accès à l'emploi. Cependant, la protection et l'inclusion sociale peuvent être une porte d'entrée. Ne pas négliger non plus les activités de type mentorat et transmission d'expérience professionnelle.

⇒ Pour en savoir plus sur le programme EaSI :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=1081>

⇒ Liste des appels à projet de la DG Emploi et Affaires Sociales :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=629&langId=en>

## **b. Programme Droits, égalité et citoyenneté - DG Justice**

→ Ce programme valorise entre autre la lutte contre la discrimination. Une structure travaillant l'intergénérationnel peut s'inscrire dans la thématique de la lutte contre la discrimination liée à l'âge.

Type d'actions financées par le programme :

- Activités de formation (échanges de personnel, ateliers, élaboration de modules de formation, ...)
- Apprentissage mutuel, activités de coopération, échange de bonnes pratiques, examens par les pairs, élaboration d'outils TIC
- Activités de sensibilisation, diffusion, conférences
- Soutien aux principaux acteurs (principaux ONG et réseaux européens, autorités nationales chargées de mettre en œuvre le droit de l'Union, ...)
- Activités d'analyse (études, collecte de données, élaboration de méthodes communes, indicateurs, enquêtes, rédaction de guides, ...)

⇒ Pour en savoir plus sur le programme Droits, égalité et citoyenneté :

[http://ec.europa.eu/justice/grants1/programmes-2014-2020/rec/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/justice/grants1/programmes-2014-2020/rec/index_en.htm)

⇒ Liste des appels à projet de la DG Justice :

[http://ec.europa.eu/justice/grants1/open-calls/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/justice/grants1/open-calls/index_en.htm)

### c. Programme Erasmus+ - DG Education et culture

L'objectif de ce programme est de stimuler les compétences et l'aptitude à l'emploi grâce à des initiatives dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Parmi les objectifs, ce programme couvre entre autre l'éducation et la formation des adultes.

Le programme Erasmus+ est géré dans chacun des pays membre par une agence nationale. En Belgique francophone : AEF-Europe ([www.aef-europe.be](http://www.aef-europe.be)).

→ Trois manières de s'inscrire dans ce programme :

- en étant chef de projet d'une formation, en partenariat avec d'autres structures européennes
- en étant « simple » partenaire de l'organisation d'une formation avec d'autres structures européennes
- en participant en tant que public à une formation organisée dans un des états membres

! Pas la même implication en termes de temps de travail. Par exemple, l'organisateur de la formation cherche les partenaires européens et est responsable et garant du suivi administratif et de toutes les étapes du projet.

⇒ Pour en savoir plus sur le programme Erasmus+ :

[http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm)

⇒ Pour en savoir plus sur l'axe éducation et formation des adultes du programme

Erasmus+ : [http://ec.europa.eu/education/opportunities/adult-learning/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/opportunities/adult-learning/index_fr.htm)

⇒ Liste des financements de l'axe éducation et formation du programme Erasmus+ :

[http://ec.europa.eu/education/funding-search\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/funding-search_fr.htm)

### d. Programme Europe pour les Citoyens – Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture

Ce programme vise à soutenir les initiatives en faveur de :

- La mémoire européenne. Pour les organisations menant des activités visant à réfléchir sur les origines des régimes totalitaires de l'histoire européenne contemporaine ainsi qu'à d'autres moments déterminants et points de référence de l'histoire européenne récente.
- La participation civique à échelle européenne. Pour les organisations encourageant la participation des citoyens à la vie démocratique de l'UE, allant du niveau local à la prise de responsabilité dans la politique de l'UE.

→ Intéressant pour les appels à projet concernant le travail de mémoire. Egalement, pour les organismes d'éducation permanente, le lien avec la citoyenneté peut être pertinent.

! Le travail doit se faire à l'échelle européenne et non pas seulement traiter ces thématiques au niveau belge.

⇒ Pour en savoir plus sur le programme Europe pour les Citoyens :

[https://eacea.ec.europa.eu/europe-pour-les-citoyens\\_fr](https://eacea.ec.europa.eu/europe-pour-les-citoyens_fr)

⇒ Liste des financements du programme Europe pour les Citoyens :

[https://eacea.ec.europa.eu/europe-pour-les-citoyens/financement\\_fr](https://eacea.ec.europa.eu/europe-pour-les-citoyens/financement_fr)

### Résumé :

<b>Programmes de financement européen en lien avec l'intergénération</b>	
Programme pour l'Emploi et l'innovation sociale (EaSI)	→ Inclusion sociale
Programme Droits, égalité et citoyenneté	→ Lutte contre la discrimination
Programme Erasmus +	→ Formations (organisation, partenariat ou participation)
Programme Europe pour les Citoyens	→ Travail de mémoire

### III. En pratique

#### 1. Remarques préalables

Si les financements européens semblent être une belle opportunité, il y a de nombreux points à prendre en considération avant de se lancer dans un tel processus.

- Ne pas créer un projet dans le seul objectif de recevoir un subside.
- Chaque DG, agence et service a son propre fonctionnement. Il en va de même pour les appels à projets. Chaque candidature est donc une nouvelle procédure, avec sa démarche et ses exigences administratives propres.
- Le lobbying auprès des DG sur les questions politiques peut aussi donner l'avantage d'être déjà identifié au moment de la candidature pour un appel à projet.
- Ne pas idéaliser les financements européens comme une manne prolifique : peu d'appels d'offre auxquels un organisme défendant la thématique intergénérationnelle peut véritablement répondre, grande difficulté à obtenir une réponse positive et beaucoup de temps de travail à investir.

#### 2. Plan d'action

- Maintenir une veille constante pour repérer les appels à projets. Lire les programmes de travail annuels des DG identifiées comme pertinentes.
- Lorsqu'un appel à projet est repéré, en prendre connaissance (documents longs, souvent en anglais) et comprendre dans quelle mesure il est possible d'y participer seul ou/et avec quels partenaires européens (minimum deux organismes issus d'Etats membres hors Belgique). Généralement, un projet ne peut pas être soumis à plusieurs appels à projet en même temps.
- Pour le porteur du projet : Rédiger la proposition avec un projet correspondant à ses objectifs, missions et publics tout en répondant aux objectifs de la Commission européenne (stratégie 2020) et les critères de l'appel à candidature. La candidature comprend entre autre les bénéficiaires, les actions, le budget, le planning, la procédure et les sources d'information.
- Si le projet est accepté et l'aide allouée (dans un premier temps, 30 ou 40% de la somme totale), il faut fournir un ou deux rapports d'activité intermédiaires accompagnés de rapports financiers. Si la Commission européenne n'est pas satisfaite, elle peut refuser d'allouer le reste de la subvention.
- Mise en place concrète du projet.
- Rapport d'activité et financier final, pour obtenir le reste de la subvention.

→ Il faut donc compter le temps de travail conséquent pour remplir la demande et faire le suivi administratif (rapports d'activité, financiers, pièces justificatives, horaires de travail détaillés, etc.) et le temps de travail de mise en place concrète du projet.

### 3. Etapes d'évaluation d'un projet par l'UE

Tableau issu du document « *10 keys to fully understand european subsidies for 2014* », Welcome Europe.

! Il s'agit d'une synthèse. Il ne faut pas perdre de vue que chaque appel à projet est différent et contient son propre planning d'évaluation.

<b>Publication de l'appel à projet</b> <b>Rédaction et soumission de la candidature</b>		
Candidature acceptée Signature de la convention	Candidature refusée (améliorer le projet pour une future candidature)	
<b>Réception du premier paiement (entre 30 et 40 % du subside total)</b> <b>Début du projet – Evaluation et rédaction du rapport intermédiaire</b>		
Rapport intermédiaire accepté	Candidature refusée Demande de document manquant	
Réception du second paiement (30 % du total)	Rapport accepté	Refus définitif
<b>Le projet continue d'être exécuté</b> <b>Deadline : rédaction du rapport final</b>		
Rapport final accepté	Rapport final refusé Demande de document manquant	
Réception du dernier paiement	Rapport accepté	Refus définitif
<b>Le projet continue d'être exécuté en dehors des subsides européens</b>		

#### 4. Témoignage d'Entr'âges

⇒ [www.entrages.be](http://www.entrages.be)

L'asbl Entr'âges a participé à trois différents projets intergénérationnels européens en tant que partenaire.

##### **Points positifs :**

- La rencontre avec d'autres porteurs de projets en Europe, la découverte de nouveaux projets et le partage d'expérience.
- Rentrer dans un réseau de partenaires et professionnels et être identifié en tant que tel.
- L'apport financier.

##### **Points négatifs :**

- Certains appels à projet ne prennent pas en charge le temps de travail investi dans le projet. Il faut que l'asbl le finance.
- Pour des petites structures avec des temps partiels, il ne faut pas négliger la lourdeur des démarches administratives qui risquent à certains moments du projet de prendre le pas sur les autres activités de l'asbl.

##### **Points de vigilance :**

- Maîtriser l'anglais est une condition indispensable, à la fois pour les rencontres et pour la rédaction des dossiers.
- Bien réfléchir aux traces écrites, vidéo ou audio qui, par manque de temps ou d'argent, peuvent être négligées. Ce sont pourtant des éléments importants dans la transmission de l'expérience.

---

## Partie 3 : Lobbying

---

### I. Introduction

La partie « Lobbying » (en français « représentation d'intérêts ») vise à expliquer dans les grandes lignes ce qu'implique concrètement pour une structure travaillant sur la thématique intergénérationnelle une action de lobbying au niveau des institutions européennes.

#### 1. Le vieillissement actif

Comme en Belgique, l'intergénération est rarement un sujet en soi mais intervient de manière collatérale lorsqu'il est question du vieillissement. Pour la législature 2014 – 2020, la thématique intergénérationnelle, lorsqu'elle est présente, l'est essentiellement dans les questions liées au vieillissement actif, particulièrement depuis l'année européenne 2012 du vieillissement actif et des solidarités entre les générations. De nombreuses actions sont menées en vue de développer le vieillissement actif en Europe.

Le vieillissement actif est entendu comme les moyens à mettre en œuvre pour allonger la durée légale du temps de travail, favoriser la prévention des maladies pour limiter les coûts liés à la prise en charge des malades, inciter les aînés au volontariat, à la consommation et à aider leurs proches.

⇒ Pour en savoir plus sur la vision européenne du vieillissement actif, lire la brochure de Courants d'Âges « *Le vieillissement actif* » : <http://bit.ly/10OuTex>.

#### 2. Qu'est-ce que le lobbying ?

Influencer l'élaboration des politiques mises en place par les institutions européennes. Être identifié comme expert par les acteurs pertinents.

#### 3. Comment fonctionne le processus législatif européen ?

Pour influencer au mieux l'élaboration des politiques européennes, il faut comprendre comment fonctionne le processus législatif, afin de savoir qui contacter et à quel moment le faire.

Le chemin parcouru par une loi européenne, de sa naissance à son vote est long et complexe.

### **En résumé très simplifié :**

- D'abord, la Commission européenne décèle un sujet nécessitant une loi ou une réforme. Elle l'inscrit à son programme annuel de travail.
- Presque systématiquement, la Commission lance alors une consultation publique sur le sujet, adressée à toute personne ou organisation intéressée.
- La Commission européenne fait ensuite une proposition de loi, basée en partie sur le résultat de la consultation publique.
- Le texte est présenté au Parlement européen où une commission parlementaire est en charge du texte et propose des modifications.
- La commission parlementaire désignée présente un rapport à l'ensemble du Parlement européen qui vote et adopte le texte.
- Le Conseil de l'Union européenne travaille sur la proposition de la Commission européenne et propose aussi des modifications.
- Une fois que le Parlement européen a adopté le texte, le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil de l'union européenne le négocie en trilogue.
- Après accord, le texte devient loi européenne.

Le Parlement européen ne peut pas initier de loi. Cependant, les parlementaires peuvent adopter des résolutions pour inciter la Commission européenne à lancer une nouvelle loi ou en réformer une.

⇒ Pour plus de détail sur le parcours d'une loi européenne, consulter cette page : <http://bit.ly/19kQDTC>.

## **II. Qui contacter ?**

### **1. A la Commission européenne**

#### **a. La Direction Générale Emploi et Affaires sociales**

Les objectifs de cette DG sont :

- des emplois plus nombreux et de meilleure qualité
- la libre circulation des travailleurs et la coordination des régimes de sécurité sociale
- l'amélioration des conditions de travail
- l'intégration sociale en soutenant des mesures destinées à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, réformer les systèmes de protection sociale, analyser les nouvelles tendances démographiques et sociales.

C'est la DG Emploi et Affaires sociales qui travaille principalement sur la thématique du vieillissement et qui était en charge de l'année européenne 2012. Mais, en fonction des lois qui nous intéressent, il est probable qu'il faille contacter d'autres DG.

⇒ Pour en savoir plus sur la DG Emploi et Affaires sociales :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=656>

### **b. Le cabinet de la Commissaire Marianne Thyssen en charge de l'Emploi et des Affaires sociales**

Chaque commissaire donne les directions politiques à la DG dont il est en charge et supervise son travail.

⇒ Pour en savoir plus sur le rôle de la Commissaire Thyssen :

[http://ec.europa.eu/commission/2014-2019/thyssen\\_en](http://ec.europa.eu/commission/2014-2019/thyssen_en)

## **2. Au Parlement européen**

Il n'est pas pertinent de contacter chacun des parlementaires européens. Il est possible d'identifier lesquels contacter en fonction de leur thématique de travail au sein du Parlement.

### **a. Les commissions parlementaires**

Pour préparer le travail du Parlement européen en session plénière, les députés se répartissent en commissions, chacune spécialisée dans des domaines particuliers. En commission parlementaire, les députés européens élaborent, amendent et votent des propositions législatives et des rapports d'initiative. Les commissions parlementaires se réunissent une ou deux fois par mois à Bruxelles et leurs débats sont publics.

### **Les commissions pertinentes pour la thématique intergénérationnelle :**

Encore une fois, en fonction du contexte législatif et du type de loi, on peut être amené à contacter d'autres commissions parlementaires.

La commission parlementaire Emploi et Affaires sociales

⇒ <http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/empl/home.html>

La commission parlementaire Culture et Education

⇒ <http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/cult/home.html>

## **b. L'intergroupe « Vieillissement actif, solidarité intergénérationnelle et politiques familiales »**

Des députés peuvent constituer des intergroupes au sein desquels ils échangent de manière informelle sur des thèmes particuliers. C'est souvent un lieu propice aux échanges entre les députés, les acteurs économiques et la société civile.

Il existe depuis 1982 un intergroupe sur le vieillissement rebaptisé en 2014 « Vieillissement actif, solidarité intergénérationnelle et politiques familiales ». Cet intergroupe rassemble des députés qui se réunissent et débattent des enjeux liés au vieillissement de la population.

⇒ Pour en savoir plus sur l'intergroupe : <http://bit.ly/1GibVMP>.

## **3. Plateforme Age Europe**

⇒ [www.age-platform.eu](http://www.age-platform.eu)

Parmi ses activités, l'association européenne mène une campagne en vue d'une Europe pour tous les âges. Si sa priorité est la défense des intérêts des personnes âgées, il ne faut pas négliger son intérêt pour les questions intergénérationnelles. La plateforme Age est donc un partenaire indispensable et bien installé. Courants d'Agés, en tant que membre de cette plateforme, a participé aux deux dernières campagnes de Age pour la reconduction de l'intergroupe sur le vieillissement.

## **III. En pratique**

Pour un lobbying efficace, il faut d'abord être clair sur ce que l'on veut défendre, en termes de valeurs et de changements concrets. Cela demande de connaître les lois, celles que l'on voudrait voir réformées et celles que l'on voudrait voir créées. Il s'agit d'un travail de longue haleine nécessitant de comprendre le fonctionnement des institutions européennes et le processus législatif. Et cela demande bien sûr un temps de travail important, qui peut varier en fonction des moyens.

⇒ Pour mieux comprendre le fonctionnement législatif européen et les démarches de lobbying à entreprendre, lire « *Activist guide to the Brussels Maze* », Edri : <http://bit.ly/192YsOM>.

Le lobbying des instances européennes peut recouvrir les actions suivantes :

- Maintenir une veille législative en consultant le programme de travail de la Commission européenne.
- Produire une analyse écrite de notre positionnement, permettant de relayer l'information auprès des parties prenantes concernées et du grand public.
- Si aucune proposition de loi n'est au programme, rester en contact avec la Commission européenne afin de l'inciter dans ce sens.
- Répondre aux consultations publiques lancées par la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/yourvoice/consultations/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/yourvoice/consultations/index_fr.htm). Répondre aux consultations publiques est la base du lobbying. Si le temps de travail ne permet pas plus, cela doit être la priorité. Cela permet de se faire entendre auprès de la Commission européenne mais également de lui fournir des idées concrètes pour nourrir ses prochaines propositions.
- Lorsqu'une loi est examinée par le Parlement européen, contacter et rencontrer les députés avec un argumentaire simple, court et efficace.
- Assister aux réunions publiques des commissions parlementaires.
- Assister aux événements pertinents organisés par la Commission européenne, l'intergroupe sur le vieillissement actif, les commissions parlementaires, la Plateforme Age Europe, etc.